

- La vie communale p2
- Informations pratiques p4
- La vie des écoles p6
- La vie associative p7
- Agenda p8

## Bulletin d'informations

Juillet-août 2020 - n°5



### INSCRIPTIONS SERVICES PERISCOLAIRES

Date limite de retour :  
**24/8/2020**

Fiches d'inscription à retourner à la mairie

Ecole Notre Dame  
33 rue d'Armor – 29 150 CAST



Rentrée 2020/2021  
Les inscriptions sont ouvertes !

Contactez – nous au 02.98.73.56.79 ou par mail : [ecolend@wanadoo.fr](mailto:ecolend@wanadoo.fr)

Nous organisons des visites sur rendez-vous pour vous faire découvrir notre établissement.



COVID-19

### FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  Se laver très régulièrement les mains
-  Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
-  Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
-  Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 5 septembre 2020

CAST



De 10 h à 12 h 30 - salle communale  
entrée libre et gratuite

(sous réserve que les conditions  
sanitaires permettent son maintien)



Pour annoncer un événement, publier un article, une affiche ou une petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images avant le 5 du mois précédent la parution.

**Exemple :** pour parution en septembre  
date limite d'envoi : pour le 5 août



### Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

### Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et  
de 13h30 à 17h

Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87

Email : [mairie.de.cast@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cast@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.mairie-cast.com](http://www.mairie-cast.com)

### Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



## LA VIE COMMUNALE



### ETAT CIVIL

#### Naissance :

**Capucine LE GALL TURCOT**, Kericun, née le 27 février 2020 à Quimper

**Adeline GUEVEL**, 2 c rue de la Fontaine, née le 28 mars 2020 à Quimper

**Nino QUEMENER**, 20 résidence les Glycines, né le 10 mai 2020 à Quimper



### Cérémonie du 8 mai



En raison de la situation sanitaire et des mesures de confinement, le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts de Cast a eu lieu sans public le 8 mai dernier, en présence de quelques représentants de la municipalité et de l'association des anciens combattants.

Un moment de recueillement a été observé par les personnes présentes, dont Jacques GOUEROU, Maire de Cast.



### Compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2020

Compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2020 à retrouver dans le bulletin d'avril 2020 diffusé sur le site internet de la commune :

(<https://www.mairie-cast.com/l-echo-de-saint-hubert/>)

Les délibérations sont affichées dans leur intégralité dans le hall de la mairie.



### Elections municipales du 15 mars

#### Résultats :

**Liste « Cast en Action »** - Jacques Gouérou : 633 voix (84.85 %)

**Liste « Cast, un nouvel avenir »** - Frédéric Lamballe - 113 voix (15.15 %)



### Discours d'investiture du Maire

« L'installation d'un nouveau conseil est un moment fort et singulier, un moment solennel qui marque le début d'un mandat, le début de l'action au service des habitants de

notre commune – pour cette année dans un contexte particulier.

La période très anxiogène pour les uns et les autres que nous vivons depuis le 15 mars nous marquera à jamais. Ces élections municipales étaient naturellement passées au second plan pour l'ensemble de la population.

Lorsque l'on s'engage dans la vie municipale c'est, entre autres, pour le contact humain. Dans ces circonstances c'est difficile et très frustrant. Mais la vie démocratique doit reprendre son cours.

J'exprime tout d'abord ma profonde gratitude à l'égard des Castoises et des Castois qui ont accordé leur confiance et leurs suffrages à la liste que j'avais l'honneur de conduire. L'émotion personnelle que je ressens est aussi une émotion collective.

Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui m'accompagne et leur rendre hommage pour leur engagement qu'ils ont démontré lors de la campagne qu'ils ont menée sans compter leur temps et leur énergie.

Vous êtes à partir de ce jour des femmes et des hommes à la disposition des autres, vous allez émettre des idées, transmettre des souhaits, discuter, partager, débattre, décider, valider, accompagner, chercher à améliorer encore et encore, être présent pour notre bien commun : la commune de Cast.

Je veux vous remercier chaleureusement de m'avoir réélu maire de Cast. C'est un honneur et une grande émotion d'être réélu par vous.

Castois et fier de l'être, je me suis engagé dans la vie municipale en 1995 (il y a 25 ans) avec des convictions fortes et la volonté d'agir pour tous les Castois. Un fil conducteur a toujours guidé mes actions : « l'intérêt général ».

Je considère qu'un élu local doit impérativement être honnête, accessible, à l'écoute de tous. A mon sens, l'action municipale doit être le fruit d'une action collective et non individuelle.

La coconstruction est la garantie de fédérer le plus grand nombre et d'assurer une action d'intérêt général. Les convictions ne suffisent pas. Il faut pouvoir y associer de la compétence, du discernement, l'expérience de la vie et le sens moral.

Notre ambition est d'améliorer notre cadre de vie commun, de conforter le « mieux vivre ensemble » et de préserver pour notre commune une identité et une authenticité forte au sein de la communauté de communes.

Dans la période qui s'ouvre à nous, cette humanité, nos valeurs, sont indispensables face à des enjeux qui nous dépassent individuellement et collectivement et qui peuvent mettre en péril des choses bien au-delà de notre vie quotidienne.

Je veux remercier les 18 conseillers qui n'ont accompagné lors des derniers mandats, particulièrement Maryse Marchadour, Patrick Saliou et Roger Manguen, mes anciens adjoints qui se sont totalement investis depuis 2001 à mes côtés, ils ont assuré leurs fonctions avec efficacité, énergie, loyauté et avec un grand dévouement.

ment.

Je veux également remercier le personnel communal. Souvent on ne voit le service public que lorsqu'il vient à manquer. L'expertise, le professionnalisme et le sens du service des agents dans notre collectivité sont essentiels pour notre vie quotidienne.

Maire c'est la plus belle fonction élective ; la plus dure probablement, mais la plus passionnante, c'est celle du concret, celle du contact avec les habitants, celle du terrain, celle du compromis dans l'intérêt de tous.

C'est aussi prendre l'angoisse, la vie des gens en pleine figure, avec ses peines, ses coups durs, ses engueulades, et aussi des joies et des éclats de rire.

Je vous remercie une nouvelle fois de la confiance que vous m'avez témoignée et je m'engage comme je l'ai fait pendant 19 ans à être un maire actif, un maire présent sur l'ensemble des dossiers, un maire pour l'ensemble de la population et fier du mandat que vous m'avez confié. »

Jacques GOUEROU

## **Compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020**

### **Réunion du 23 mai 2020**

Le 23 mai 2020, à 10h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 15 mai 2020, s'est réuni en la salle communale, sous la présidence de Jacques GOUEROU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice

Secrétaire de séance : Simon BOUGUYON

### **I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

### **II – ELECTION DU MAIRE**

#### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité

relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme ARZUL Emilie et Mme HASCOET Caroline

#### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

##### **DELIBERATION N° 12-2020 : ELECTION DU MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17, Mme. la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

M. Jacques GOUEROU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

#### **2.5 Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur GOUEROU Jacques a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **III – ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### **3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la

commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Pour ce mandat, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **DELIBERATION N° 13-2020 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Cast étant de 19, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 6.

Vu la proposition de M. le maire de créer 4 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE de créer 4 postes d'adjoints au maire.

CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 adjoints au maire.

### **3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposée. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### **3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 18

f. Majorité absolue : 10

CARIOU Danielle - 18 voix

### **3.4. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Danielle CARIOU. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

Danielle CARIOU : déléguée aux finances

André RANNOU : délégué aux travaux, voirie, aménagement  
Laurence CELTON-LE BERRE : déléguée aux affaires scolaires et affaires sociales

Ronan HASCOËT : délégué au cadre de vie, commerce, tourisme et vie associative.

## **IV – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **DELIBERATION N° 14-2020 : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la composition des commissions communales de la manière suivante :

**FINANCES** : Danielle CARIOU, Sébastien LE BRIS, Armelle MELT, Frédéric LAMBALLE

**AFFAIRES SCOLAIRES** : Laurence CELTON-LE BERRE, Armelle MOLAC, Caroline HASCOËT, Stéphane BOURLES, Emilie ARZUL

**TRAVAUX - VOIRIE – BATIMENTS - AMENAGEMENT** : André RANNOU, Maurice JACQ, Nathalie GAONACH, Sylvie ROGNAN, Simon BOUGUYON, Michel LE PAGE

**CADRE DE VIE – COMMERCE** : Ronan HASCOËT, Sébastien LE BRIS, Armelle MOLAC, Maurice JACQ, Stéphane BOURLES, Isabelle RIOU, Michel LE PAGE, Frédéric LAMBALLE

**COMMUNICATION – TOURISME – VIE ASSOCIATIVE** : Ronan HASCOËT, Sébastien LE BRIS, Gaël ROGNANT, Maurice JACQ, Stéphane BOURLES, Isabelle RIOU

**AFFAIRES SOCIALES** : Laurence CELTON-LE BERRE, Caroline HASCOËT, Isabelle RIOU, Sylvie ROGNAN, Simon BOUGUYON, Emilie ARZUL, Nathalie GAONACH



## **INFORMATIONS PRATIQUES**



### **Recensement militaire**

Les jeunes Castois ayant atteint les 16 ans entre janvier et juin 2020 doivent venir se faire recenser à la mairie. Il leur suffit de venir à l'accueil, munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Suite à ce recensement, ils recevront une convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

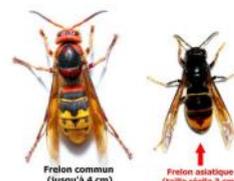
Pour en savoir plus :

**Mairie** : tél 02.98.73.54.34



### **Frelons asiatiques**

Pour signaler la présence d'un nid de **frelons asiatiques**, contactez la mairie au **02.98.73.54.34**. Votre signalement sera transmis à un prestataire chargé par la communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay de procéder à la destruction des nids. Les frais d'intervention seront pris en charge par la CCPCP (pas d'aide financière possible hors de ce cadre).





## Tourisme Menez Hom Atlantique

Et si vous (re)découvriez le territoire cet été ? Retrouvez dans le nouveau guide découverte de l'office de tourisme, toutes les informations et tous les bons plans pour vivre des expériences dépaysantes en solo, en duo ou avec votre tribu... tout près de chez vous !

Le guide est disponible dans les bureaux d'accueil et en téléchargement sur [www.menezhom-atlantique.bzh](http://www.menezhom-atlantique.bzh)

### Office de Tourisme Menez-Hom Atlantique

4 Place Saint-Yves  
29550 Plomodiern  
tél. : 02.98.81.27.37

[info@mha-tourisme.com](mailto:info@mha-tourisme.com) - [www.menezhom-atlantique.bzh](http://www.menezhom-atlantique.bzh)

**Bon à savoir :** reprise du service « bus des plages », à partir du 6 juillet jusqu'au 30 août 2020 du lundi au samedi (sauf dimanche et jours fériés).

Renseignements : 02.98.90.88.89 ou [www.mobibreizh.bzh](http://www.mobibreizh.bzh)



## CCPCP

Communiqué du service déchets de la CCPCP :

"Trier, c'est bien. Bien trier, c'est mieux ! »

Nous avons un très fort taux de **refus de tri** actuellement sur notre territoire. **Il est d'environ 20%**, ce qui est beaucoup comparé au **taux moyen national de 10%**.

En quelques mots, le refus de tri est un déchet qui ne peut pas être recyclé. Ces déchets sont refusés et ensuite sont envoyés à l'incinération, sans recyclage. Exprimé en pourcentage, le taux de refus de tri représente la part de ces volumes refusés dans les centres de tri. Cela a un impact important sur les coûts de traitement. En effet, ces déchets sont traités deux fois, une fois au centre de tri de Fouesnant et la seconde fois à l'usine d'incinération de Briec. C'est pourquoi, il est important de mettre les déchets en vrac (surtout pas dans des sacs) et de ne mettre que des emballages ménagers.

### Le bac jaune ne doit absolument pas contenir :

- De sacs et cabas avec des déchets
- De jouets ou ustensiles en plastique
- De déchets verts
- De bois
- De gravats
- De déchets électrique et électroniques (petits et gros appareils ménagers)
- De textiles (tissus, vêtements, chaussures, maroquinerie, etc...)
- Du verre
- D'articles hygiéniques
- D'essuies-touts, mouchoir en papier
- De papiers peints, papiers cadeaux
- De cartons trempés
- De publicités emballées

Si votre bac jaune comporte des déchets non conformes, votre bac risque de ne pas être collecté. Nous travaillons sur un mode d'information clair pour vous indiquer la nature des refus qui sera prochainement mis en place.

Dans le contexte actuel, nous souhaitons insister sur les papiers hygiéniques et essuies-tout. **Il est IMPÉRATIF de les mettre dans des sacs fermés dans votre poubelle verte à destination des déchets ménagers résiduels.**

Vous en remerciant par avance pour l'ensemble du personnel travaillant à la collecte et au tri des déchets.



## Eau et assainissement

### EAU POTABLE

**Veolia** : 09 69 32 35 29 (24 h sur 24)

**Plateforme internet** : [https://www.service.eau.veolia.fr/home/nous\\_contacter.html](https://www.service.eau.veolia.fr/home/nous_contacter.html)

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**SAUR** : *service clientèle* 02 77 62 40 09 (lundi-vendredi 8 h-18 h)

**Dépannage et urgences** (24 h / 24) : 02 77 62 40 09

**Plateforme internet** : [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)



## Commerces et professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en **mairie** ou sur notre site Internet [www.mairie-cast.com](http://www.mairie-cast.com)

### Horaires du Docteur SABLON, médecin généraliste.

Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

### Horaires du Docteur LOBJEIS, médecin généraliste.

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr) ou par téléphone.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

### Permanence Cabinet Infirmier - Maison médicale

Mardi - vendredi de 7h30 à 8h30 : 02.98.73.58.78

**Csaba Kincses**, masseur kinésithérapeute : 06.45.43.56.79

### Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h [www.pharmacie-niquet.fr](http://www.pharmacie-niquet.fr)

### Marchés, place St Hubert :

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits - légumes, légumes bio, poisson, viande)

Les vendredis, de 10h à 11h : poisson

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 8 €, 11 €, 15 €

Tous les vendredis de 18h à 19h.

Contact : Patricia au 06.47.60.35.43 ; Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

### Herbes et compagnie

Légumes bio et plantes aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, huile, aromates...)

Vente à la ferme le samedi de 10h à 12h30. Au marché le mardi matin.

Contact: Maeleenn Lastennet 06.62.42.96.76

**Car'Os au poil** : toilettage pour chien, sur rdv le jeudi place St Hubert. *Contact* : tél. 06.37.40.19.60

**Un chien dans le marais** : alimentation et accessoires pour chiens et chats. [www.unchiendanslemarais.com](http://www.unchiendanslemarais.com)

**Contact** : Tél. 06.18.83.14.74

**Ferme de Lamharo** Vend colis de porc ( $\pm 7$  kg) à 10€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

- Vend steaks hachés : lot de 16 (2 kg pour 24€) ou lot de 8 (1 kg/13€)
- Vend colis de viande bovine ( $\pm 11$  kg) à 12€50/kg : Animaux élevés entièrement à l'herbe. Tout est emballé sous vide. Possibilité de livraison à domicile.

**Contact** : Bruno HASCOET au 06 08 25 45 13 ou [lafermedelamharo@orange.fr](mailto:lafermedelamharo@orange.fr)

**Les caves de Saint-Gildas**, ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30 ; le dimanche matin de 10 h à 12h30. Tél. 02.98.73.54.65

**EVEN AGRI** : Bricolage, Jardinage, Alimentation animal, Elevage, Matériaux ; horaire à partir de Novembre : 9h - 12h / 13h30 - 17h30 du lundi au vendredi; 9h - 12h le samedi. Magasin ouvert à tous.

### Epicerie communale - dépôt de pain

5 rue Kreisker

Lundi : Fermé

Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 7h-13h et 16h-18h45

Dimanche : 7h - 13h

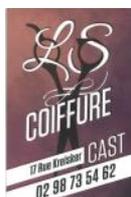
### Le relais de Saint Gildas

Paëlla le jeudi soir à emporter - 10 € la part ; à commander jusqu'à mercredi. Sangria maison 3€ le verre et toujours des pizzas du dimanche soir au jeudi soir. Tél. 02.98.73.54.76

### Salon de coiffure

Retrouvez le nouveau salon de coiffure de Cast sur facebook : page « LS Coiffure CAST ».

*Renseignements et rendez-vous* : tél. 02.98.73.54.62



*En raison du manque de place disponible, nous ne sommes pas en mesure de publier la rubrique « annonces » du mois de juillet. Vous retrouverez cette rubrique ultérieurement.*



## LA VIE DES ECOLES

### Inscription aux services périscolaires rentrée 2020-2021 :

Les feuilles d'inscription sont à renvoyer à la mairie pour le **24 août 2020**.

Formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune :

<http://mairie-cast.com>



### Transports scolaires - Breizhgo

#### Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site internet [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) (rubrique « transports scolaires »).

Au-delà du **15 juillet 2020**, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne c'est :

- **un espace unique pour l'inscription de vos enfants**

- **accessible 7 jours sur 7 et 24 h/24**

- **simple et rapide**



#### Renseignements :

**Site internet** : [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)



### Ecole Publique

**Renseignements** : contactez l'école au 02.98.73.55.95

Site internet : <http://www.ecole-cast.ac-rennes.fr/>



### Ecole Notre Dame

#### Pendant le confinement

Durant la période de confinement, l'école a accueilli des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. C'est dans la bonne humeur que les enfants se sont adaptés à cette situation si particulière.



Et puisque le confinement n'arrête pas les farceurs, un concours de poissons d'avril a été organisé à l'occasion du 1er avril. Vous pouvez retrouver les poissons réalisés par les enfants sur le blog de l'école.

### Reprise de la classe

Après la période de confinement, les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le mardi 12 mai. C'est avec un grand plaisir que les enfants ont retrouvé leurs copains et leur école. Chacun s'est bien adapté au nouveau fonctionnement mis en place par le protocole sanitaire. Dans le respect des nouvelles mesures, les élèves étaient accueillis toute la semaine et en journée complète. La continuité pédagogique était assurée pour les familles ayant fait le choix de poursuivre l'école à distance. Toutes les deux semaines, une reprise était possible pour les enfants jusqu'à alors restés à la maison.



### Inscriptions pour l'année scolaire 2020/2021

Les inscriptions à l'école seront possibles au cours des vacances d'été. Il est possible de prendre contact par téléphone au 02.98.73.56.79 ou par mail : [ecolend@wanadoo.fr](mailto:ecolend@wanadoo.fr).

Des rencontres peuvent également être organisées pour visiter l'école. L'équipe de l'école Notre Dame a à cœur de vous faire découvrir et partager ses projets.

### Présence à l'école

Clémentine Le Lay, chef d'établissement, sera présente sur l'école du 6 au 10 juillet de 9h à 12h. Des rencontres seront possibles sur ces temps, avec prise de contact téléphonique au préalable pour organiser ces rendez-vous. Tout au long des vacances, la boîte mail ainsi que le répondeur seront régulièrement consultés.

Des présences seront également assurées du 24 au 28 août de 9h à 12h. La journée du vendredi 28 août sera consacrée à la pré-rentrée de l'équipe.

## VIE ASSOCIATIVE

### BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

**Mardi** de 16h30 à 17 h 45

**Judi** de 18 h à 19 h

**Samedi** de 10 h à 11 h 45

## Forum des associations

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, le forum des associations se tiendra à Cast le samedi 5 septembre 2020. Vous pourrez y retrouver les responsables des associations de Cast et découvrir les activités qu'ils proposent : sport, danse, activités artistiques, etc.

**Informations pratiques : salle communale, ouverture au public de 10 h à 12 h 30, entrée libre et gratuite.**

**FORUM DES ASSOCIATIONS**  
**Samedi 5 septembre 2020**  
**CAST**



De 10 h à 12 h 30 - salle communale  
 entrée libre et gratuite

## Les choumi - raid en solidarité avec Maëlyne

Carole Kervennic, 42 ans, assistante commerciale, et Emmanuelle Manguen, 39 ans, monitrice éducatrice auprès d'adolescents à déficience intellectuelle font partie de l'association de course à pieds, L'Elan Du Porzay.



Touchées par la disparition de la petite Maëlyne, elles ont décidé de participer au raid la Saharienne en soutenant l'association « Maëlyne pour demain, l'avenir » (pour la recherche sur DIPG et le cancer pédiatrique en général). Ce Raid est une épreuve de 5 jours qui aura lieu du 11 au 18 décembre 2020 au Costa Rica. 70 équipes féminines y participeront. Cet événement est composé d'épreuves de trail, course d'orientation, VTT, kayak, « swimrun », « bike and run », tir à l'arc.

De nombreux sponsors soutiennent déjà leur projet, grâce à une cagnotte en ligne ; elles pourront bientôt s'inscrire à cet événement.

Retrouvez-les sur Facebook ou Instagram, page :

**"Les Choumi"**

Vous souhaitez leur apporter votre soutien en apportant une contribution?

<https://www.leetchi.com/c/les-choumi-pour-maelyne>

Vous souhaitez les sponsoriser : email

[leschoumi29@gmail.com](mailto:leschoumi29@gmail.com)



## ● Groupes de marche

### CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 h du parking des anciens combattants au bourg de CAST

**LA MARCHÉ DU MARDI:** « Il n'y aura pas de programmes pour les randonnées de juillet et août. Comme les autres années, les personnes souhaitant se retrouver pour marcher, pourront se retrouver sur le même parking tous les mardis à 14 h. J'espère que vous passerez tous un bel été.

Les circuits reprendront en septembre. Ils seront communiqués sur le bulletin et par internet."

## ● Comité d'animation

« Comme de nombreuses associations, nous avons déjà dû annuler 2 manifestations. La chasse à l'œuf programmée au cours du confinement (les chocolats ont été distribués aux écoles pour le plus grand plaisir des enfants !) et le festival du Théâtre prévu les 3, 4 et 5 juillet mais pour lequel nous n'avions aucune certitude quant à la faisabilité au moment où nous devons prendre des décisions d'ordre financier. Nous avons donc choisi, à notre grand regret, d'annuler cette édition avant d'engager des frais, mais avec la ferme conviction que la 16ème édition du Festival du Théâtre Cast en scène sera reportée à l'an prochain dans de bonnes conditions et sans les distanciations physiques demandées cette année.

Nous espérons que les fêtes communales, prochaine manifestation programmée au calendrier 2020, puissent se dérouler dans de bonnes conditions le 2ème week-end de septembre. Nous nous y attelons d'ores et déjà. Nous commençons également à penser au téléthon en novembre. Il est évident que nous suivrons les différentes instructions qui seront préconisées à la fin de l'été et à l'automne.

Nous vous souhaitons un bel été, tout en prenant les précautions adaptées à la situation du moment. »

Le comité d'animation

## ● FNACA

### REUNION DU SECTEUR 8

Le 4 Mars dernier, Cast accueillait les responsables des comités de Châteaulin, Landrévarzec, Plomodiern-Ploéven-ST-Nic, Plonevez-Porzay-Lozonan-Kerlaz, Pont de Buis, ST Ségal. Etaient également présents à cette réunion: M. Jacques GOUEROU, Maire de CAST et Conseiller Départemental. M. Henri PLOUHINEC, Président Départemental de la F.N.A.C.A. ; M. Paul KELLER, Vice président départemental de la FNACA. Mme Marcelle CRAS, Responsable des adhérentes veuves du Département. Après l'accueil des participants, une minute de silence a été observée à la mémoire de nos amis disparus, dont pour Cast, Jean LE MAT de Botlenat qui a été responsable du secteur 8 durant 28 années.

L'effectif du secteur était à cette date de 249 adhérents dont 73 Veuves (pour Cast, il est de 34 adhérents dont 12

Veuves). Ensuite M. Jacques GOUEROU nous a fait un exposé des dernières réalisations communales (particulièrement la Maison Médicale). M. Henri PLOUHINEC nous a commenté les compte-rendus des dernières réunions départementales et les modalités et plannings des cérémonies du 19 Mars et du congrès départemental du 23 mai à Plonéour-Lanvern. Mme Marcelle CRAS rappelle aux veuves d'anciens d'A.F.N, les possibilités d'aide de la F.N.A.C.A ou de l'O.N.A.C et les incite vivement à demander leur titre de ressortissantes de l'O.N.A.C (je tiens à leur disposition les formulaires de demande).

Divers commentaires ont accompagné l'amicale pot de clôture de cette réunion.

Depuis, compte tenu des circonstances, toutes les cérémonies et manifestations ont été annulées ou reportées. Toutefois, je tiens à remercier M. le Maire d'avoir, en petit comité, en respectant les directives sanitaires, tenu à honorer nos amis morts en A.F.N, en fleurissant leur Monument le 19 Mars.

Pour le comité F.N.A.C.A de Cast/

Jean Scordia

02 98 73 62 16



## ● Danse de société

Pour vous inscrire aux cours de danse de société ou pour avoir des informations sur leur déroulement, contactez Dany de Almeida au **06.79.77.17.15**



## Agenda

*(sous réserve que les conditions sanitaires permettent le maintien de ces événements)*

### AOÛT 2020

**Dimanche 30** : assemblée générale société de chasse

### SEPTEMBRE 2020

**Samedi 5** : forum des associations

**Dimanche 27** : Cast Hell Trail- Elan du Porzay